



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E152314

VALABLE JUSQU'AU

14/09/2026

ÉDITÉ LE

02/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 09/04/1965

Forme juridique : SAS

Capital : 1 000 620

Raison sociale : CELFY

43 BOULEVARD DES NATIONS
14540 GRENTHEVILLERegistre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CAEN 1965B00017

Siret : 653 820 175 00095

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 6416410-1

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1254000/002 205117/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1254000/002 205117/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 20/10/2025

Téléphone : 02 31 35 17 35

Portable : 0670141071

Fax :

Site Internet : www.celfy.fr

E-mail : geoffroy.degouberville@celfy.fr

Responsabilité légale :

ROLLET MANAGEMENT (534 371 141) / ROLLET MARC PRÉSIDENT / MADELAINE
NICOLAS, JEAN-MARIE, MICHEL DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 243

Tranche de classification : EFF5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5113	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment avec surpresseur ou dans l'industrie Mention RGE	12/09/2024
5232	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m² Mention RGE	04/02/2026
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	05/06/2025
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	05/06/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	03/12/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	03/12/2025
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	14/10/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.